

Mercredi 11 Avril 2012 - n°599

**Economie** - Ferroviaire : Les villes moyennes réaffirment les enjeux d'aménagement et de desserte  
**Economie** - Les pôles métropolitains peuvent-ils prendre la main ?  
**Economie** - Trois villes moyennes concernées par l'appel d'offres « éolien en mer »

**Energie** - « Prix Energies Citoyennes 2012 »  
**Economie** - La gestion des fins de carrière dans la FPT  
**Economie** - Le ministère publie l'état des lieux

## ECONOMIE



### Ferroviaire : Les villes moyennes réaffirment les enjeux d'aménagement et de desserte

Les enjeux de dessertes, de réseaux et d'emprises ferroviaires restent cruciaux pour les villes moyennes et leurs agglomérations. C'est le constat que vient de renouveler la Fédération des Villes Moyennes (FVM) dans un contexte d'ouverture progressive à la concurrence et de réorganisation des liaisons ferroviaires (cadencement, premiers bilans convention TET, ...).

A partir d'une enquête qualitative auprès de nos adhérents, une quinzaine de villes et intercommunalités de toutes tailles (de 19 000 à 110 000 habitants)

affirment en effet être concernées par un projet d'aménagement qui concerne le quartier gare.

#### Première « entrée de ville »

Dans la plupart des cas, ces projets portent sur un pôle d'échange multimodal, sur l'aménagement de voiries et l'implantation d'activités tertiaires, la reconversion d'emprises de la Sernam, voire la requalification globale du cœur d'agglomération. A l'évidence, il s'agit de reconvertir le quartier gare, première des entrées de villes moyennes.

Les villes moyennes sont très majoritairement préoccupées par les projets et initiatives locales entourant le « quartier gare ». En effet, l'analyse des réponses - présentées ci-après par ordre décroissant d'importance - montre que les villes moyennes et leurs intercommunalités rencontrent des difficultés :

- liées à la multiplicité des acteurs concernés (direction du patrimoine RFF, SNCF immobilier, Gares et connexions, EFFIA, France domaines,...) ;
- d'ordre organisationnelles (identification des correspondants, des directions compétentes, procédures et seuils d'engagement) ;
- d'ordre relationnelles entre acteurs (RFF et SNCF) ;
- liées aux délais d'instruction et de réponse de ces organismes ;
- et plus accessoirement, des difficultés liées aux normes d'accessibilité / de sécurité. Parmi les autres contraintes mentionnées par les répondants figurent aussi les coûts et délais des études réalisées par les opérateurs, ainsi que les coûts de reconstitution du service, jugés exorbitants pour des bâtiments d'exploitation ou une signalisation vétustes.

S'agissant des emprises ferroviaires rattachées à l'usage du service de transport, les sources de difficultés identifiées concernent plus particulièrement les dépendances et emprises foncières attenantes au bâtiment voyageur, ainsi que les accès routiers voyageurs et les zones de stationnement.

#### Vers un interlocuteur unique ?

Pour remédier aux blocages constatés, les collectivités ayant participé à l'enquête soulignent presque systématiquement l'intérêt d'avoir un interlocuteur unique. Ceci permettrait d'accélérer les opérations de requalification, d'éviter d'avoir à gérer les contradictions entre RFF et la SNCF, ou encore de regrouper les services d'ingénierie de RFF et de Gares et connexions.

#### Desserte et cadencement

Afin de consolider sa vision d'ensemble sur les évolutions affectant la desserte « villes moyennes », la FVM a également consulté ses adhérents sur les conséquences de la mise en place du cadencement\* opéré le 11 décembre 2011.

Pratiquement deux tiers des villes moyennes ayant répondu à l'enquête le jugent favorablement, même si celui-ci aboutit dans plus d'un cinquième des cas à une augmentation (provisoire ?) des temps de parcours. Cette détérioration des temps de trajet semble concerner plus particulièrement les « lignes malades », qui font l'objet d'un plan spécifique d'investissement.

Malgré cette appréciation plutôt positive, la desserte ferroviaire « villes moyennes » est affectée au niveau du nombre de relations (nombre de trajets) avec les métropoles régionales ou la capitale. En effet, dans la moitié des cas, les collectivités indiquent que le cadencement s'est traduit par une réduction des relations portant le plus souvent sur les trains express régionaux (TER en milieu de journée supprimés ou substitution de plus en plus fréquente par un

service de bus), mais aussi sur les trains d'équilibre du territoire et à grande vitesse. Enfin, il faut préciser que dans les rares cas où des demandes de réaménagement (de lignes ou d'horaires) ont été formulées par les collectivités, celles-ci obtiennent généralement une réponse de la part de la SNCF, mais sans nécessairement obtenir satisfaction.

Afin de dépasser les obstacles aux projets d'aménagements confirmés par cette enquête, la FVM et les opérateurs ferroviaires se sont rapprochés et ont mis en place des groupes de travail pour valoriser les facteurs de réussite dans la conduite de projets. \*: *Un réseau de transport ferroviaire est cadencé et coordonné lorsque les trains sont regroupés dans des « familles » et circulent à intervalles réguliers selon un schéma de transport rigide*

## ECONOMIE



### Les pôles métropolitains peuvent-ils prendre la main ?

Le 4 avril dernier, les pôles métropolitains ou territoires en voie de le devenir, se réunissaient en séminaire dans les locaux de la Conférence des Présidents d'université (CPU) et à l'initiative du réseau national, pour évoquer les enjeux d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de développement économique, à l'échelle de ces territoires élargis. L'objectif du séminaire était de comprendre dans quelle mesure le pôle métropolitain constitue une opportunité pour porter/mener des actions ou des projets en matière de développement économique, de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur. Les pôles Loire Bretagne, Sillon Lorrain et le pôle Estuaire de la Seine ont ainsi présenté les enjeux de leur territoire en la matière, et les actions qu'ils envisageaient mener à court ou moyen terme. Parce que ces domaines décrétés « d'intérêt métropolitain » par la loi relèvent d'abord et avant tout de la compétence régionale, et parce que d'autres acteurs que les pôles métropolitains se sont déjà appropriés ces enjeux, le séminaire a tenu à donner aussi la parole à des représentants du monde économique, universitaire et de la recherche, afin de connaître leur perception de cette nouvelle forme d'organisation territoriale. L'objectif était donc de comprendre si pour la Région, les clusters, les CCI, les pôles de compétitivité ou encore les universités, le pôle métropolitain constitue ou non une opportunité supplémentaire et bienvenue de concertation et de développement, et s'il est perçu comme un nouveau partenaire possible sur les questions d'enseignement supérieur et de développement économique. Les échanges, très riches, ont permis tant aux territoires qu'aux différents acteurs réunis, de mieux se situer dans ce paysage institutionnel complexe, et de se poser les questions fondamentales posées par l'arrivée de ce qui pourrait bien apparaître comme un nouvel échelon territorial : quelles compétences, quelle gouvernance, quel financement du pôle métropolitain ? Quelle plus-value de cette nouvelle forme territoriale sur le traitement des enjeux de développement économique, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ? Le pôle est-il bien identifié comme un partenaire pour les autres acteurs ? Le compte rendu du séminaire sera très bientôt disponible, en ligne, sur le site internet des pôles métropolitains :

<http://www.poles-metropolitains.fr/> A noter que le prochain séminaire organisé par le réseau national des pôles métropolitains, dont est membre la Fédération des villes moyennes, se tiendra le 24 mai prochain. Il portera sur les enjeux d'attractivité, de développement culturel et touristique dans les pôles. Les inscriptions seront ouvertes prochainement. Inscriptions en ligne sur le site uniquement.

## ECONOMIE



### Trois villes moyennes concernées par l'appel d'offres « éolien en mer »

Par la voix d'un communiqué de presse, le Gouvernement a annoncé le 6 avril 2012, les noms des lauréats de l'appel d'offre « éolien en mer ». Trois villes moyennes sont concernées sur les cinq zones retenues :  
- Fécamp (Seine-Maritime, puissance 498 MW), lauréat " Eolien Maritime France " ;  
- Saint-Nazaire (Loire-Atlantique, puissance 480 MW), lauréat " Eolien Maritime France " ;  
- Saint-Brieuc (Côtes d'Armor, puissance 500 MW), lauréat " Ailes Marines SAS " ;  
; La société Eolien Maritime France (EMF), dont les actionnaires principaux sont EDF Energies Nouvelles et Dong Energy Power, énergéticien danois, qui propose des éoliennes fournies par Alstom.

Les offres des candidats ont été notées selon trois critères : la qualité du projet industriel et social (40 %), le prix d'achat de l'électricité proposé (40 %), le respect de la mer et de ses usages (20 %). Cet appel d'offres représentait une puissance maximale de 3 000 MW répartie sur 5 zones. La sélection de ces lauréats doit permettre dès à présent le déploiement d'une puissance totale de près de 2 000 MW. Des usines de fabrication d'éoliennes (turbines et pâles) seront implantées sur le territoire de diverses villes moyennes, notamment à Saint-Nazaire et à Cherbourg. Des usines d'assemblage et de fondations seront créées en particulier à Saint-Nazaire et à Cherbourg, et des centres d'exploitation et de maintenance seront localisés dans quatre ports dont Saint-Brieuc et Fécamp. Un nouvel appel d'offres sera lancé dès le second semestre 2012 pour de nouvelles zones de développement éolien offshore. En savoir plus : <http://www.economie.gouv.fr/eolien-mer-nouvelle-filiere-industrielle-france>



## « Prix Energies Citoyennes 2012 »

Les différents « Prix Energies Citoyennes 2012 » (Prix Cofely) ont été remis le mercredi 4 avril, à Paris, au Conseil Economique, Social et Environnemental, pour la troisième édition. Ils sont attribués par un jury indépendant, sous le parrainage de la navigatrice Catherine Chabaud. Le jury a délibéré le 21 mars 2012 au Sénat. Les trophées ont été remis par Jérôme Safar, adjoint au maire de Grenoble, représentant l'AMGVF, et président du jury 2012. Ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour cette 3ème édition, le jury était composé notamment

de représentants des associations d'élus locaux (AMF, AMGVF, FVM), de Fondaterra, du Club PPP et de l'association HQE. Ce concours a pour objet de récompenser les bonnes initiatives de tous les niveaux de collectivités territoriales. Parmi les heureux récipiendaires, trois villes et agglomérations de taille moyenne ont été récompensées en 2012. - La **communauté d'agglomération du Puy-en-Velay** a été récompensée en tant que « lauréat » en raison de ses nombreuses actions de sensibilisation, mais aussi pour les caractères exemplaires de son centre nautique HQE, de son réseau de chaleur bois énergie pour trois quartier, de la rationalisation de l'éclairage public, et aussi pour la création d'aires de covoiturage. Sa filière de recyclage des déchets innovante a enfin été signalée pour son grand intérêt. - Le jury a également souhaité attribuer un prix « coup de cœur » à la ville de **Villefranche-sur-Saône** (Rhône) pour sa chaufferie biomasse raccordée au réseau de chaleur urbain, et pour le raccordement d'une dizaine de bâtiments municipaux à ce réseau utilisant une énergie renouvelable. Le jury a aussi été sensible à la capacité de la municipalité à associer les usagers dans ses projets énergétiques. - Le prix des Internauts, issu du vote des habitants des villes candidates, a été remis au **Grand Montauban Communauté d'Agglomération**, notamment pour ses actions en matière de mise en œuvre d'énergies renouvelables (réseau de chaleur innovant) et sa politique de lutte contre la précarité énergétique en matière de production de logement sociaux. Enfin, en raison de la qualité des dossiers reçus cette année, un label « *Collectivités engagées pour les énergies citoyennes* » a été décerné à 26 territoires pour la qualité de leurs dossiers et l'atteinte des niveaux requis dans les domaines suivants : maîtrise de l'existant, vision stratégique et actions exemplaires. Créés en 2009 par Cofely, ces prix récompensent les collectivités qui ont mis en place de véritables stratégies assorties d'actions concrètes pour économiser l'énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre. Pour en savoir plus sur tous les lauréats : <http://www.energies-citoyennes.fr/>

## ECONOMIE



**Les territoriaux solidaires**

### La gestion des fins de carrière dans la FPT

La Mutuelle nationale territoriale (MNT), qui est partenaire de la Fédération des villes moyennes, a créé fin 2009 un Observatoire Social Territorial pour étudier l'environnement social des agents territoriaux, valoriser leur épanouissement dans leur milieu professionnel et proposer des pistes d'actions managériales aux décideurs. La MNT, avec l'Association des administrateurs territoriaux de France et l'Institut National des Études Territoriales, a organisé un atelier de l'Observatoire Social Territorial, le 5 avril 2012, à Paris, à partir de l'étude réalisée par un groupe de neuf élèves-administrateurs sur « **La gestion et l'anticipation des fins de carrière dans la fonction publique territoriale** ».

#### Objectifs et méthode

Cette étude est destinée à alerter les acteurs territoriaux sur les enjeux de l'allongement des carrières. Ce document a vocation à être un guide managérial qui s'adresse aussi bien aux responsables des ressources humaines dans la fonction publique qu'aux maires et présidents d'EPCI. Réalisée de septembre

2011 à mars 2012, l'étude s'appuie sur un travail d'analyse documentaire et sur une série de 63 entretiens. Une attention particulière a été accordée au respect de la pluralité des points de vue en sollicitant des élus, des directeurs, mais aussi des cadres de proximité, des agents et les organisations syndicales. En complément, ont été recueillis les avis d'experts de la question.

#### Enjeux et problématiques

Au sein de la FPT, les agents de plus de 50 ans, qu'ils soient titulaires ou non, représentent 32,6 % des effectifs (d'après le rapport annuel de la DGAFP) contre 20% dans le secteur privé. De manière générale, la moyenne d'âge dans la fonction publique est ainsi plus élevée de sept ans que dans le secteur privé. Dans le même temps, de plus en plus d'agents reportent leur départ en retraite. De fait, l'augmentation de l'âge légal du départ à la retraite a déjà des conséquences sur les comportements des agents. Certains d'entre eux choisissent de prolonger leur activité d'une ou deux années, en raison des décotes qu'ils se verraient appliquer pour un départ avec un nombre de trimestres insuffisant.

#### 28 préconisations pratiques

Cette étude présente 28 pistes d'action, à la fois pour faire face aux problématiques spécifiques liées aux fins de carrière, et pour anticiper les enjeux liés à la fin de carrière. Parmi celles-ci, on peut citer sept pistes emblématiques :

- anticiper les freins au reclassement en proposant un cycle de formation de base à destination de l'ensemble des agents ;
- proposer aux agents en fin de carrière qui détiennent une expertise, des postes relevant du conseil, de la gestion fonctionnelle ou du tutorat ;
- limiter l'incertitude sur la date de départ en retraite en renseignant un questionnaire auprès des agents en fin de

carrière ; - envisager le télétravail comme une solution de transition entre activité et retraite pour les agents volontaires et lorsque les conditions de faisabilité sont remplies ; - présenter à l'assemblée délibérante (conseil municipal ou conseil communautaire) un rapport sur l'état de l'emploi des seniors et la gestion des fins de carrière, le cas échéant dans le cadre de l'examen du bilan social ; - confier, dans la mesure du possible, des missions d'accompagnement, d'appui et de conseil aux seniors afin de valoriser leur expérience ; - profiter des espaces de discussion (formations de préparation à la retraite, entretiens annuels) pour parler des difficultés à exercer ses fonctions en raison de l'âge. Pour en savoir plus sur l'intégralité de cette étude qui sera bientôt publiée sur le site dédié :

<http://www.mnt.fr/agir/observatoire-social-territorial>

## ECONOMIE



### Le ministère publie l'état des lieux

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vient de publier la 5<sup>e</sup> édition de « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche » qui dresse un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Cette nouvelle édition comporte également de nouvelles rubriques, en matière d'apprentissage, de santé et de conditions de vie des étudiants, de financement de la recherche ou de recherche dans les organismes publics.

#### Avec 1,4% du PIB consacré à l'enseignement supérieur, la France atteint la 16<sup>e</sup> place des pays de l'OCDE

En 2010, la collectivité nationale (État, collectivités territoriales, autres administrations publiques, ménages et entreprises) a consacré 27,2 Mds € à l'enseignement supérieur (26,3 Mds € en 2009). La dépense moyenne par étudiant s'élève à 11.430 € soit un montant proche de celui d'un élève de lycée général ou technique (11.600 €). La dépense (dont plus des deux tiers concernent le personnel) est sensiblement différente selon les filières de formation : il varie de 10.180 € en moyenne par an pour un étudiant d'université publique jusqu'à 15.240 € pour un élève de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). À la rentrée 2010, le nombre d'étudiants aidés progresse encore (+5%) : un peu plus de 665 000 étudiants ont bénéficié d'une aide financière directe. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur atteint 5,5 milliards d'euros. En consacrant 1,4% de son PIB à l'enseignement supérieur, la France se situe un dixième de point au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE (1,5%) et se positionne à la 16<sup>e</sup> place (13<sup>e</sup> place l'année précédente), loin derrière les États-Unis (2,7%), la Corée du Sud (2,6%) et le Canada (2,5%).

#### 55% des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur

À la session 2010, le taux de réussite au baccalauréat est en léger retrait par rapport à 2009 : 85,6% contre 86,2%, soit 532 000 diplômés. La part d'une génération ayant le bac atteint 65,5%. Selon les résultats provisoires de la session 2011 du baccalauréat, le taux de réussite resterait identique à 2010. La quasi-totalité des bacheliers généraux et 78% des bacheliers technologiques se sont inscrits, à la rentrée 2010, dans l'enseignement supérieur. Ce taux a nettement progressé pour les bacheliers professionnels (27% en 2010 contre 17% en 2000). Au total 80% des bacheliers 2010 se sont inscrits immédiatement dans l'enseignement supérieur. S'y ajoute une proportion significative de bacheliers, notamment professionnels, qui suivent des études supérieures par la voie de l'alternance. On estime que 55% environ des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur, immédiatement après leur baccalauréat ou un an après. Les bacheliers généraux se dirigent massivement vers les formations générales de l'université bien qu'elles les attirent moins qu'il y a dix ans. Viennent ensuite les formations professionnelles courtes (IUT, STS) et les CPGE. À la rentrée 2010, les effectifs de l'enseignement supérieur augmentent légèrement (+0,2%) pour atteindre 2.318.000 étudiants. L'enseignement supérieur français reste attractif auprès des étudiants étrangers (+2,3% entre 2009 et 2010 ; +4,8% entre 2008 et 2009) qui constituent 12% des inscrits. Ils s'inscrivent davantage à l'université que les étudiants français et sont proportionnellement plus nombreux dans les cursus Master et Doctorat. À l'université, entre 2004 et 2010, la hausse des effectifs est particulièrement soutenue dans les formations de Santé (+22%) et en Droit (+15%) ; par contre les effectifs ont diminué en Sciences, STAPS (-3%) et en Lettres, Sciences humaines et sociales (-9%). La formation par l'apprentissage s'est fortement développée dans le supérieur : le nombre d'apprentis a progressé de 46% entre 2005 et 2009 pour atteindre 4% des effectifs de l'enseignement supérieur. Près d'un apprenti sur deux prépare un BTS et un sur dix un diplôme d'ingénieur ou une licence. Au total, en 2009, on estime que 46,4% des jeunes d'une classe d'âge sont titulaires d'au moins un diplôme de l'enseignement supérieur. À l'inverse, 18% des bacheliers entrés dans le supérieur en sortent sans diplôme, soit environ 63.000 jeunes par an.

#### Des inégalités sociales persistantes

Sur la période 2008-2010, 65% des enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont diplômés du supérieur contre 30% des enfants d'ouvriers ou d'employés. Si les diplômes technologiques courts, tels que les BTS et DUT, sont peu sélectifs socialement, l'université et les grandes écoles le sont beaucoup plus : 27% des enfants de cadres sortent diplômés d'une grande école ou de l'université (bac +5 ou plus) contre 7% des enfants d'ouvriers.

Plus de la moitié des étudiants sont des femmes (55,5%). Largement majoritaires dans les filières universitaires de Lettres ou de Sciences humaines (70%) et dans les formations paramédicales ou sociales (80%), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT), dans l'apprentissage et, surtout, dans les filières à caractère scientifique : elles ne représentent qu'un peu plus d'un quart (26,5%) des effectifs dans les écoles d'ingénieurs.

#### Insertion et parcours professionnel

Près de 11% des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2007 sont au chômage en 2010. C'est plus que leurs

homologues sortis en 2004 (8%), mais moins que les sortants de l'enseignement secondaire dont le taux de chômage est passé de 21% à 27%. Malgré la crise, certaines filières ont des taux de chômage particulièrement bas : moins de 7% dans la filière industrielle au niveau Licence professionnelle ou BTS ; 1% dans la filière Santé, au niveau Doctorat comme bac +2. La part des emplois de niveau cadre ou profession intermédiaire progresse avec le nombre d'années d'études supérieures. Mais à niveau de sortie égal, en termes d'insertion comme de stabilité dans l'emploi ou de salaires, l'avantage va nettement aux filières professionnalisantes : IUT, Licence professionnelle, DESS et Master pro, écoles de commerce ou d'ingénieurs, Médecine ou Pharmacie. Les disparités sont également sensibles en fonction du domaine d'études. Au niveau Master, ce sont les diplômés en Droit, Économie, Gestion et en Technologies, Sciences, Santé – notamment Informatique – qui s'insèrent le mieux sur le marché du travail, ont le plus fort taux d'emplois stables et d'emplois de niveau cadre. Depuis 2000 la formation par la recherche s'effectue au sein d'écoles doctorales avec une préparation de thèse d'une durée en principe de trois ans ; le nombre de doctorants s'accroît de 8% entre les rentrées 2000 et 2010 tandis que le nombre de délivrances du diplôme de docteur augmente de 49% entre les rentrées 2000 et 2010 ; la majorité des doctorats (60%) se classe dans le domaine des Sciences.

### Recherche et développement

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) en France s'est élevée en 2009 à 42,7 milliards d'euros, soit une multiplication par deux depuis 1981 (en prix constants) et représente 2,26% du PIB. La France se situe à la 5<sup>e</sup> place des pays de l'OCDE derrière la Corée du Sud (3,36%), le Japon (3,33%), les États-Unis (2,79%) et l'Allemagne (2,78%) et devant le Royaume-Uni (1,85%). En 2010, la DIRD atteindrait 43,7 milliards d'euros (2,26% du PIB). L'effort de recherche est surtout le fait des entreprises qui, en 2009, exécutent 62% des travaux de R&D réalisés sur le territoire national et financent 55% de ces travaux. La DIRD des entreprises est de 26,3 milliards d'euros en 2009 et se concentre à plus de 50% sur cinq branches de recherche : automobile, pharmacie, aéronautique, chimie et activités informatiques. Par ailleurs, les entreprises ont consacré une part non négligeable de leur DIRD à des domaines transversaux comme le développement de logiciels ou de nouveaux matériaux, les nanotechnologies, la biotechnologie et l'environnement. La DIRD du secteur public s'élève à 16,3 milliards d'euros en 2009 et est effectuée essentiellement par les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. En 2009, 8% des travaux de R&D que les entreprises exécutent en interne sont financés par des ressources publiques. En 2009, la part de la France dans la production mondiale de publications scientifiques est de 4,1% et sa part de citation à deux ans est de 4,3%. Ces deux taux diminuent depuis 1999, notamment du fait de l'arrivée de nouveaux pays sur la scène scientifique internationale comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. La France se classe ainsi au 6<sup>e</sup> rang mondial en part de publications scientifiques. En 2009, pour les brevets, la France se classe au 4<sup>e</sup> rang mondial dans le système européen (6,3% des demandes enregistrées) et au 8<sup>e</sup> rang mondial dans le système américain (2 % des brevets délivrés). Elle est notamment spécialisée en Transports, Nanotechnologies et microstructures, Chimie organique fine, moteurs, pompes et turbines, BTP, Pharmacie, Matériaux et métallurgie. Dans les deux systèmes, la part mondiale de la France diminue depuis 2004. Pour en savoir plus :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid59111/l-etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche-n-5-decembre-2>

## AGENDA

### Mercredi 27 juin 2012 - Paris

Conseil d'administration de la Fédération des Villes Moyennes

### Mercredi 26 septembre 2012 - Paris

Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes

Édité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérours  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi